

RAPPORT DE COMMISSION

AU CONSEIL COMMUNAL

PRÉAVIS N° 68-2024

Convention de subventionnement multipartite 2025-2028 entre la Ville de Renens et la Fondation du TKM – Théâtre Kléber-Méleau

1. Préambule

Dans un premier temps, les commissaires de communes de Renens, Prilly et Chavannes assistent ensemble à une présentation du préavis. Suite à celle-ci, une séance commune de questions a lieu. Ensuite, chaque commune a pu encore poser des questions spécifiques à leur commune auprès de leurs municipaux respectifs.

La commission était composée de Mesdames Ndeye Awa Diedhiou, Stéphanie Negri Capt et Colette Racloz (Présidente-rapporteuse) et de Messieurs Gérard Duperrex, Delapierre Roland, Korkmaz Mehmet, Naim Smakiqi et Silvio Torriani.

La Municipalité de Renens était représentée par Mesdames Nathalie Jaccard, Municipale et Michelle Dedelley, Cheffe de service ainsi que Monsieur Jean-François Clément, Syndic.

Pour le Théâtre Kléber-Méleau (ci-après « TKM »), sont présent Monsieur Antoine Reymond, Président de la Fondation, Monsieur Omar Porras, Directeur du TKM et Monsieur Jonathan Diggelmann, Directeur administratif du TKM.

2. Introduction

Tout d'abord, Monsieur Antoine Reymond, Président de la Fondation du TKM commence par une présentation générale du TKM. Il est tout d'abord rappelé que la convention soumise aux divers conseils communaux par ce préavis est identique à celle préexistante. Le but de cette convention est de poursuivre la même politique d'ouverture et développement du TKM. Il rappelle que le TKM a réussi à trouver son public, surtout composé d'adultes ainsi que d'élèves des écoles des différentes communes. Monsieur Reymond souligne, ensuite, la dimension internationale du TKM qui est absolument fondamentale pour ce théâtre. Il y a notamment de nombreuses tournées en France. Il indique finalement qu'un défi actuel du TKM est son emplacement du fait des travaux en lien avec la construction du nouveau quartier de Malley. Dans ce cadre, le but est d'y intégrer le TKM afin qu'il soit en quelque sorte au centre de ce qui va ce nouveau quartier et qu'il puisse y avoir une influence.

La suite de la présentation est faite par Monsieur Omar Porras qui souhaite tout d'abord la bienvenue. Dans un premier temps, il présente l'optique dans laquelle le TKM s'est développé ces 8 dernières années : une volonté de rassembler et de communiquer. Il souhaite que la suite du développement du TKM puisse se faire dans ce même état d'esprit. Suite à quoi, il indique ce que le TKM représente et les bienfaits qu'un théâtre à sur la population. Il rappelle que le TKM est un lieu de patrimoine architectural mais aussi culturel. Le théâtre, de manière générale, accomplit une fonction sociale, politique, voire spirituelle.

Dans la suite de sa présentation, Monsieur Omar Porras, présente les différentes activités du TKM. Tout d'abord, il s'agit de produire des spectacles en travaillant avec des acteurs locaux et internationaux. La production d'un spectacle est le fait de créer une pièce qui va être présentée à un large public parfois pour un temps illimité. Il indique que certains projets ont été joué plus de 200 fois. Le TKM produit également des spectacles qui ont vocation à être joué également à l'étranger. Ensuite, une part du travail du TKM est également la coproduction, c'est-à-dire aider d'autres théâtre dans la production de spectacle pour les présenter et également qu'il y ait des représentations au TKM. Une autre part du travail du TKM ce sont les reprises de spectacles, soit de continuer à faire de représentation de spectacle qui existe déjà. Finalement, il y a également une école de théâtre amateur qui a beaucoup de succès.

3. Présentation de la convention

A. Bilan de la précédente convention 2021-2024 par Antoine Reymond

Les pages 4-5 du préavis présente un tableau récapitulatif qui retrace des dernières années. Monsieur Antoine Reymond nous indique que le terme « Les Colporteurs » se rapportent à des spectacles qui sont présentés dans d'autres théâtres. Le nombre de spectateurs a réussi à bien remonter depuis la saison 2020-2021 qui avait été fortement impactée par le Covid. Pour cette saison, le nombre de billets est actuellement autour des 17'000. Ce qui signifie une légère baisse par rapport aux années précédentes. Ceci peut être expliqué par l'environnement actuel autour du TKM (travaux) qui a certainement un impact sur la venue du public. En effet, actuellement, la localisation du TKM n'est pas très attrayante. Il est rappelé que, toutefois, le TKM est en expansion. Il y a également beaucoup d'élèves qui viennent pour voir des spectacles.

Un bilan de développement de partenariats financiers et culturels nous est ensuite présenté. Concernant le développement de partenariats culturels, il est mentionné le développement de relations avec d'autres institutions culturelles, notamment la ferme des Tilleuls. Il y a eu notamment des balades proposées aux habitants, en collaboration avec la ferme des Tilleuls, et soutenues par le canton pendant le Covid. Il y a actuellement encore des discussions avec la Ferme des Tilleuls pour créer d'autres collaborations. Un autre partenariat culturel est celui avec le centre Durrenmatt à Neuchâtel avec la création du spectacle « La visite de la vieille Dame » par le TKM pour le Centre Durrenmatt. Il y a actuellement des discussions avec ce dernier pour continuer le spectacle la saison prochaine puis développer un nouveau spectacle l'année suivante. Finalement, la saison prochaine un partenariat avec l'Opéra de Lausanne sera débuté, le but étant de permettre aux publics des deux institutions de pouvoir bénéficier des présentations des deux fondations.

Concernant les partenariats financiers, le TKM reçoit le subventionnement des grandes fondations.

Un des grands enjeux de la nouvelle convention, c'est d'intensifier le partenariat avec d'autres théâtres, également à l'international en France et en Belgique notamment. Cela pourrait permettre d'avoir des financements à l'international. Cela demande un investissement du TKM pour obtenir ces financements.

B. Principes de la convention 2025-2028 par Antoine Reymond

Il nous est tout d'abord indiqué que dans cette convention toutes les communes subventionnent à hauteur de 8 francs par habitant. Ensuite, Monsieur Antoine Reymond passe au travers de l'article 4 de la convention, qu'il nous indique être un article fondamental de la convention. Cet article définit les objectifs artistiques et culturels de la Fondation. Il souligne notamment l'objectif de durabilité pour ces prochaines années. Cet objectif se reflète par les éléments suivants : assurer la multiplicité de représentation pour un même spectacle, valoriser les métiers des arts du spectacle, incorporer le TKM dans ce nouveau quartier en construction ainsi que la recherche de partenaires à l'international.

Ensuite, il est passé au travers de la convention, les commissaires étant invités à poser des questions.

Article 4 : Concernant la recherche de fonds auprès d'autres organismes, est-il possible d'avoir une moyenne annuelle des montants obtenus et est-ce que ces montants sont stables ?

Il est possible de tout voir sur le plan financier qui se trouve à la fin de la convention. En principe le financement du TKM se compose de la manière suivante : 50% de Financement public (commune + canton), 20% de mécénat et 30% de recettes propres (billetteries + vente de spectacles). La part de financement public reste stable. Le montant obtenu actuellement des fondations privées est de 635'000 francs. Une augmentation de 100'000 à 150'000 est attendue pour ces prochaines années.

Une augmentation des recettes propres pourrait venir des coproductions et des tournées. Sur ce point il est actuellement très dur de se faire une idée sur ce qui est possible d'obtenir, surtout en France où il y a actuellement des coupures budgétaires au niveau de la culture.

Au cours des dernières années, comment ont évolué les recettes propres ?

Globalement c'est assez stable. Elles représentent 1/3 du financement depuis 2018, dont 20% lié à la billetterie.

Article 9 : Vous avez indiqué vouloir favoriser l'accès de spectacle aux associations et aux écoles, est-ce qu'il y aurait une fois la préparation d'un spectacle adressé spécialement aux enfants ?

Ce qu'il faut savoir c'est qu'il existe une convention dans chaque canton qui détermine que les théâtres ont des missions différentes. Dans le cadre de cette convention, la mission du TKM est le travail des productions classique. La mission du TKM n'est pas d'écrire des spectacles pour les jeunes publics. Toutefois, il y a des familles qui viennent voir des classiques. Le TKM est un théâtre populaire et qui préserve la tradition. C'est un théâtre pour tout le monde. Il y a environ 2000 élèves par année qui viennent, via les écoles et l'abonnement culturel. Il y a des représentations scolaires, des visites, des ateliers pour accompagner les plus jeunes sur les textes classiques qui sont dans les programmes scolaires. Le TKM travaille pour faire accéder les jeunes au théâtre classique. Le spectacle itinérant qui a lieu chaque année en été est aussi prévu comme un événement familial. Finalement, la programmation est aussi accessible pour les plus jeunes.

Combien de poste de travail y-a-t-il au TKM ?

L'équipe fixe est d'environ 14-15 EPT réparti sur 20 personnes. Ces chiffres ne prennent pas en compte tous les CDD, où ça peut aller jusqu'à 50 ou 60 CDD sur certaines périodes.

Concernant la prévention des risques psycho-sociaux, est-ce que cela se limite à la présence d'une personne de confiance ou y-a-t-il d'autres processus mis en place ?

C'est un enjeu pour ces prochaines années. La Fédération Romande des Arts de la Scène (ci-après « FRAS ») met en place des dispositifs, et notamment la mise en place d'une personne de confiance. Tous les employés sont informés de ces dispositifs. Au niveau des ressources humaines, le TKM a engagé une personne responsable de faire attention à ces questions, par exemple lors de la conclusion et de la rédaction des contrats de travail. Donc, aujourd'hui le dispositif de prévention des risques psycho-sociaux c'est la personne de confiance ainsi que la charte de la FRAS.

Est-ce que vous pouvez développer quels sont vos efforts pour rendre le TKM plus ouvert, plus populaire et avoir plus de personnes qui ne sont pas habituées au théâtre car ce dernier est loin de leurs préoccupations qui viennent voir des représentations ?

C'est un théâtre à l'échelle humaine. Tout le monde est égal, les équipes ne sont pas séparées. Les membres du TKM forment une seule équipe soudée. Le but est de faire que chacun se sente légitime à venir au théâtre. Les tarifs vont encore baisser afin d'améliorer l'accessibilité. Il y a aussi les spectacles gratuits dans les communes pour donner envie aux gens d'ensuite venir au théâtre. Il est actuellement réfléchi à la création de formule d'abonnement pour fidéliser la clientèle. Finalement, le concept de « billet suspendu » a été mis en place. Cela signifie que quelqu'un peut acheter un billet en plus et quelqu'un d'autre, dans le besoin, peut en bénéficier en demandant s'il y a un billet suspendu. Si les billets suspendus ne sont pas réclamés alors ils sont donnés à une association. L'année passée ces billets suspendus ont permis de faire une soirée de Noël avec l'association Quart-Monde.

Il n'y a plus d'autres questions. Les commissaires peuvent encore poser des questions à leurs municipaux respectifs et délibérer.

4. Questions à la Municipalité de Renens

A Renens, il y a la possibilité d'obtenir des billets à 5 francs, est-ce qu'on sait s'ils sont utilisés et dans quelle mesure ?

Ils sont très utilisés. Pour la saison 2022-2023, 781 billets à 5 francs ont été achetés. La première fois que cela a été mis en place c'était en 2020, puis il y a eu le COVID donc actuellement nous n'avons pas beaucoup reculé.

Combien de billets à 5 francs sont mis à disposition par la Commune de Renens ?

Il y a 10 entrées par spectacle. Les modalités pour obtenir les billets a changé. Avant il fallait aller au greffe. Maintenant, les personnes passent directement au théâtre. Cela facilite le processus pour proposer les places. Cela permet aussi de vérifier que ce ne sont pas toujours les mêmes personnes qui bénéficient de ces places. C'est en cours d'amélioration, mais il y a encore peu de recul. Renens est la seule commune qui propose ces billets à 5 francs. Les autres communes ont d'autres offres, par exemple, Ecublens offre des billets à ses habitants à certaines occasions. Renens est le « pilote » pour offrir ces billets à 5 francs. Les autres communes sont intéressées mais elles attendent d'avoir un retour et si les cibles sont atteintes. Ces pass permettent de faire découvrir le théâtre et d'aiguiser la curiosité de personnes qui n'ont pas l'habitude de venir au théâtre. Finalement, chaque foyer peut avoir au maximum 2 billets par saison.

Les conclusions du préavis sont formulées de manière différente que lors des précédents préavis concernant la convention, qu'en est-il ?

C'est un changement de vocabulaire. Le fond est le même.

Est-ce qu'il y a un abonnement pour les gens de Renens ?

Des abonnements vont être mis en place. Ils représenteront un coût de 17 francs par spectacle mais ils ne seront pas réservés aux habitants de Renens

Quel serait l'impact de l'introduction d'une taxe au divertissement sur un tel préavis ?

En fait, cette taxe existe déjà mais elle est fixée à 0 francs. Dans les discussions en cours par rapport au prochain arrêté d'imposition, il est prévu de la laisser à 0 francs. Cette taxe a généralement pour effet de rendre encore plus onéreux l'accès au spectacle car elle est répercutée sur le prix des billets. Il s'agit aussi d'éviter une situation d'inéquité avec les autres communes. La taxe au divertissement s'applique lorsque le spectacle a lieu sur le territoire de la commune. Donc pour le TKM se serait uniquement Renens qui pourrait la prélever et cette situation ne serait peut-être pas équitable vis-à-vis des autres communes. Lausanne en une taxe aux divertissements mais avec certaines conditions, notamment que le spectacle coûte plus de 50 francs.

Remarque : La commune donne 8 francs par habitant, 1 franc n'a pas la même valeur dans toute les communes, 1 franc pour la commune de Renens c'est « beaucoup plus cher » que pour d'autres communes.

Avant le paiement se faisait par point d'impôt, et aujourd'hui c'est par habitant. C'est un vrai débat qui reviendra lorsque la nouvelle péréquation sera votée et des conventions devront être rediscutées. Il faut trouver des équilibres. Il est nécessaire de collaborer avec les autres communes du district.

Il y a beaucoup de famille qui ont droit à des subsides, et qui ont la carte culture, est ce qu'elle peut être utilisée ici ?

Oui. Le prix du billet est de 18 francs à la place de 45 francs.

Est-ce que Renens peut profiter un peu plus du théâtre que les autres communes ?

On ne peut pas faire des particularités majeures. Le TKM est à Renens ce qui représente un avantage. Les enfants de Renens sont plus grands consommateurs que ceux des autres villes en raison de sa proximité. Le but est d'avoir quelque chose d'équitable avec les autres communes. Les 8 francs par habitants permettent de faire vivre le théâtre, on ne peut pas d'un côté donner les 8 francs et de l'autre les reprendre par des privilèges. Un autre avantage c'est qu'il y a 2 représentations sur la place du marché en été alors que les autres communes n'ont qu'une seule représentation.

Les billets suspendus, qu'est-ce ?

Quelqu'un vient au théâtre et paie un billet supplémentaire. Quelqu'un peut ensuite venir est demander s'il y a un billet suspendu ou le théâtre peut les proposer à des associations.

Remarque : C'est bien que le budget soit présent dans le préavis, cela permet de voir l'importance des subventions et que les recettes propres sont maigres.

Le TKM arrive à chercher des fonds. Le taux d'autofinancement du TKM est plus élevé (proportionnellement) que d'autres théâtres.

5. Délibération de la commission

Il n'y a pas d'autres discussions.

C'est à l'unanimité des membres présents que la commission accepte les conclusions du préavis.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 68-2024 de la Municipalité du 13 mai 2024,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE la Municipalité à signer avec la Fondation du TKM, l'État de Vaud et les communes fondatrices une Convention de subventionnement multipartite de quatre ans, de 2025 à 2028.

PREND ACTE que soient portées aux budgets 2025 et suivants les charges inhérentes au présent préavis telles que décrites au chapitre 4.2 des incidences financières.

La commission

Mme Ndeye Awa Diedhiou

.....

Mme Stéphanie Negri Capt

.....

**Mme Colette Racloz
(Présidente-rapporteuse)**

.....

M. Gérard Duperrex

.....

M. Roland Delapierre

.....

M. Mehmet Korkmaz

.....

M. Naim Smakiqi

.....

M. Silvio Torriani

.....